

N° d'ordre : 20260608-49DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X				E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)				Perrex	J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X			E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X			Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. ROPY	X				L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X				V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X				S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT		X	
Grièges	A. GREMY	X				H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Reprise des résultats définitifs 2025 dans le budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,

Vu la délibération n°20230223-02DCC du 23 février 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats sur l'ensemble des budgets de la Communauté de communes de la Veyle,

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 23 février 2026 approuvant les budgets primitifs 2026 de la Communauté de communes de la Veyle,

Considérant que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs approuvés lors du vote du compte de gestion et du compte administratif,

Considérant que les comptes de gestion 2025 et les comptes administratifs 2025 ont été approuvés en séance du Conseil communautaire du 8 juin 2026,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les résultats définitifs 2025 :

1. Budget annexe « Base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône »

Considérant les résultats définitifs 2025 approuvés :

		Investissement	Fonctionnement
1	Recettes exercice 2025	425 630,36 €	1 157 116,21 €
2	Dépenses exercice 2025	356 309,46 €	913 276,75 €
I	Résultat de l'exercice 2025 (1-2)	69 320,90 €	243 839,46 €
II	Résultat antérieur reportés en 2025	22 919,61 €	-205 920,99 €
A	Solde d'exécution 2025 (I + II)	92 240,51 €	37 918,47 €
B	Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses)	-52 460,00 €	
C	BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	39 780,51 €	
	Résultat à reporter en 2026	92 240,51 €	37 918,47 €
	Affectation au 1068 en 2026	0,00 €	

Considérant que l'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, les résultats de fonctionnement et d'investissement sont reportés respectivement, en recettes, aux comptes 002 et 001 du budget primitif 2026,

Considérant que ces résultats définitifs sont concordants avec la reprise anticipée des résultats approuvée en février 2026,

2. Budget annexe « Camping le Renom à Vonnas »

Considérant les résultats définitifs 2025 approuvés :

		Investissement	Fonctionnement
1	Recettes exercice 2025	517 088,00 €	236 508,55 €
2	Dépenses exercice 2025	496 155,41 €	202 506,12 €
I	Résultat de l'exercice 2025 (1-2)	20 932,59 €	34 002,43 €
II	Résultat antérieur reportés en 2025	0,00 €	0,00 €
A	Solde d'exécution 2025 (I + II)	20 932,59 €	34 002,43 €
B	Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses)	-4 140,00 €	
C	BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	16 792,59 €	
	Résultat à reporter en 2026	20 932,59 €	34 002,43 €
	Affectation au 1068 en 2026	0,00 €	

Considérant que l'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, les résultats de fonctionnement et d'investissement sont reportés respectivement, en recettes, aux comptes 002 et 001 du budget primitif 2026,

Considérant que ces résultats définitifs sont concordants avec la reprise anticipée des résultats approuvée en février 2026,

3. Budget annexe « Service public d'assainissement non collectif »

Considérant les résultats définitifs 2025 approuvés :

		Investissement	Fonctionnement
1	Recettes exercice 2025	5 271,87 €	147 881,53 €
2	Dépenses exercice 2025	13 990,00 €	141 940,95 €
I	Résultat de l'exercice 2025 (1-2)	-8 718,13 €	5 940,58 €
II	Résultat antérieur reportés en 2025	11 864,99 €	76 037,54 €
A	Solde d'exécution 2025 (I + II)	3 146,86 €	81 978,12 €
B	Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses)	0,00 €	
C	BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	3 146,86 €	
	Résultat à reporter en 2026	3 146,86 €	81 978,12 €
	Affectation au 1068 en 2026	0,00 €	

Considérant que l'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, les résultats de fonctionnement et d'investissement sont reportés respectivement, en recettes, aux comptes 002 et 001 du budget primitif 2026,

Considérant que ces résultats définitifs sont concordants avec la reprise anticipée des résultats approuvée en février 2026,

4. Budget annexe « Assainissement collectif »

Considérant les résultats définitifs 2025 approuvés :

		Investissement	Fonctionnement
1	Recettes exercice 2025	1 431 932,21 €	1 599 083,31 €
2	Dépenses exercice 2025	916 417,91 €	1 200 601,40 €
I	Résultat de l'exercice 2025 (1-2)	515 514,30 €	398 481,91 €
II	Résultat antérieur reportés en 2025	-360 799,26 €	1 135 605,86 €
A	Solde d'exécution 2025 (I + II)	154 715,04 €	1 534 087,77 €
B	Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses)	-299 300,00 €	
C	BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	-144 584,96 €	
	Résultat à reporter en 2026	154 715,04 €	1 389 502,81 €
	Affectation au 1068 en 2026	144 584,96 €	

Considérant que l'investissement fait apparaître un besoin de financement qui doit être couvert en priorité par le résultat de fonctionnement et affecté en recettes d'investissement au compte 1068,

Considérant que le solde du résultat de fonctionnement est reporté en recette au compte 002 du budget primitif 2026,

Considérant que le résultat d'investissement est reporté en totalité en recette au compte 001 du budget primitif 2026,

Considérant que ces résultats définitifs sont concordants avec la reprise anticipée des résultats approuvée en février 2026,

5. Budget annexe « Zones d'activités »

Considérant les résultats définitifs 2025 approuvés :

		Investissement	Fonctionnement
1	Recettes exercice 2025	722 675,46 €	1 163 607,69 €
2	Dépenses exercice 2025	904 084,05 €	1 493 106,39 €
I	Résultat de l'exercice 2025 (1-2)	-181 408,59 €	-329 498,70 €
II	Résultat antérieur reportés en 2025	317 840,05 €	4 149 285,16 €
A	Solde d'exécution 2025 (I + II)	136 431,46 €	3 819 786,46 €
B	Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses)	0,00 €	
C	BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	136 431,46 €	
	Résultat à reporter en 2026	136 431,46 €	3 819 786,46 €
	Affectation au 1068 en 2026	0,00 €	

Considérant que l'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, les résultats de fonctionnement et d'investissement sont reportés respectivement, en recettes, aux comptes 002 et 001 du budget primitif 2026,

Considérant que ces résultats définitifs sont concordants avec la reprise anticipée des résultats approuvée en février 2026,

6. Budget annexe « Immobiliers d'entreprises »

Considérant les résultats définitifs 2025 approuvés :

		Investissement	Fonctionnement
1	Recettes exercice 2025	41 650,66 €	38 016,32 €
2	Dépenses exercice 2025	10 039,38 €	63 792,59 €
I	Résultat de l'exercice 2025 (1-2)	31 611,28 €	-25 776,27 €
II	Résultat antérieur reportés en 2025	63 938,02 €	-3 860,91 €
A	Solde d'exécution 2025 (I + II)	95 549,30 €	-29 637,18 €
B	Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses)	-12 200,00 €	
C	BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	83 349,30 €	
	Résultat à reporter en 2026	95 549,30 €	-29 637,18 €
	Affectation au 1068 en 2026	0,00 €	

Considérant que l'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, le résultat :

- de fonctionnement est reporté en totalité en dépense au compte 002 du budget primitif 2026,
- d'investissement est reporté en totalité en recette au compte 001 du budget primitif 2026,

Considérant que ces résultats définitifs sont concordants avec la reprise anticipée des résultats approuvée en février 2026,

- pour le budget annexe « Assainissement collectif » de reprendre les résultats définitifs 2025 comme suit :
 - Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **recette de la section d'investissement pour 154 715,04 euros.**
 - Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », **recette de la section d'investissement pour 144 584,96 euros ;**
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **recette de la section de fonctionnement pour 1 389 502,81 euros.**

- pour le budget annexe « Zones d'activités » de reprendre les résultats définitifs 2025 comme suit
 - Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **recette de la section d'investissement pour 136 431,46 euros.**
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **recette de la section de fonctionnement pour 3 819 786,46 euros.**

- pour le budget annexe « Immobiliers d'entreprises » de reprendre les résultats définitifs 2025 comme suit
 - Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **recette de la section d'investissement pour 95 549,30 euros.**
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **dépense de la section de fonctionnement pour 29 637,18 euros.**

- pour le budget principal de reprendre les résultats définitifs 2025 comme suit
 - Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **dépense de la section d'investissement pour 926 185,13 euros.**
 - Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », **recette de la section d'investissement pour 1 306 381,13 euros ;**
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **recette de la section de fonctionnement pour 1 447 038,97 euros.**

Le Président

Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPHY



Certifié exécutoire

Affiché le : 19/06/2026

Transmis en Préfecture le :

19/06/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

7. Budget principal

Considérant les résultats définitifs 2025 approuvés :

		Investissement	Fonctionnement
1	Recettes exercice 2025	4 673 359,10 €	10 958 365,84 €
2	Dépenses exercice 2025	4 912 227,14 €	10 049 266,11 €
I	Résultat de l'exercice 2025 (1-2)	-238 868,04 €	909 099,73 €
II	Résultat antérieur reportés en 2025	-687 317,09 €	1 844 320,37 €
A	Solde d'exécution 2025 (I + II)	-926 185,13 €	2 753 420,10 €
B	Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes - dépenses)	-380 196,00 €	
C	BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	-1 306 381,13 €	
	Résultat à reporter en 2026	-926 185,13 €	1 447 038,97 €
	Affectation au 1068 en 2026	1 306 381,13 €	

Considérant que l'investissement fait apparaître un besoin de financement qui doit être couvert en priorité par le résultat de fonctionnement et affecté en recettes d'investissement au compte 1068,

Considérant que le solde du résultat de fonctionnement est reporté en recette au compte 002 du budget primitif 2026,

Considérant que le résultat d'investissement est reporté en totalité en recette au compte 001 du budget primitif 2026,

Considérant que ces résultats définitifs sont concordants avec la reprise anticipée des résultats approuvée en février 2026,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, pour le budget annexe « Base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône » de reprendre les résultats définitifs 2025 comme suit :

- Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **recette de la section d'investissement pour 92 240,51 euros.**
- Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **recette de la section de fonctionnement pour 37 918,47 euros.**

- pour le budget annexe « Camping du Renom à Vonnas » de reprendre les résultats définitifs 2025 comme suit :
 - Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **recette de la section d'investissement pour 20 932,59 euros.**
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **recette de la section de fonctionnement pour 34 002,43 euros.**

- pour le budget annexe « SPANC » de reprendre les résultats définitifs 2025 comme suit :
 - Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **recette de la section d'investissement pour 3 146,86 euros.**
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **recette de la section de fonctionnement pour 81 978,12 euros.**